Une aide exceptionnelle votée pour les enfants

Afin de soutenir les familles libercourtoises, la municipalité a voté lors du dernier Conseil Municipal l'attribution d'une aide exceptionnelle pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Les décisions prises pour endiguer la crise sanitaire ont eu des conséquences lourdes sur les conditions de vie des foyers libercourtois. En effet, les mesures de confinement pour réduire les contacts et les déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire ont confrontés certains foyers à une perte de revenus due au chômage partiel, à une baisse voire un arrêt total d'activités. De plus, la fermeture des écoles à partir du 14 mars a engendré des dépenses supplémentaires pour les familles avec une scolarisation à domicile.

Compte-tenu de ces éléments, **les élus libercourtois ont donc pris la décision d'octroyer cette aide exceptionnelle. Celle-ci, sous forme de bons d'achat, sera distribuée à tous les enfants jusqu'en élémentaire pour l'année**

scolaire 2019-2020, que ce soit dans le public ou le privé, à Libercourt ou dans une autre commune, sans condition de revenu des parents. Elle sera de 10€ par enfant en maternelle et 15€ en élémentaire.

La distribution de ces cartes aura lieu en mairie :

- **du 22 au 31 juillet de 9h à 12h**
- **du 17 au 25 août de 9h à 12h et de 14h à 17h (excepté le samedi 22 août).**

Pour retirer votre carte, le port du masque est obligatoire.

Nous vous invitons à apporter un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que votre livret de famille.

Cette mesure s'ajoute à celles déjà prises par la municipalité concernant la gratuité pour tous de la restauration scolaire mais également de la garderie péri-scolaire du 18 mai au 21 juin.

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, **une prime de 30 euros a également été décidée pour les lauréats du brevet des collèges. Les lycéens** bénéficieront quant à eux d'une allocation de **46 euros** pour leurs frais de scolarité. **50 euros** seront attribués **aux étudiants ainsi qu'aux enfants accueillis en écoles spécialisées.**

Courrier aux parents - Aide exceptionnelle

Feuilleter Téléchargement

application/pdf 1.1 Mo

Publié le Mardi 21 juillet 2020

Publié le 15 juillet 2020